



LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT, LORSQUE LA SOMME DE CES CONTRATS EST SUPÉRIEURE À 25 000 \$

L'article 477.6 de la Loi sur les cités et villes (LCV) (961,4 selon le Code municipal) stipule de publier sur son site internet, au plus tard, le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Vous trouverez donc ci-dessous la liste des contractants ayant reçu des sommes de la MRC du Granit pour l'exercice financier du 1er janvier au 31 décembre 2024 :

Fournisseur	Objet du contrat	Total annuel
AIM Recyclage Lac-Mégantic	Traitement des encombrants	62 895,71 \$
Estimation R.L. inc.	Honoraires - programme de subventions (PAH)	66 571,74 \$
FQM Assurances inc.	Assurance responsabilité	35 851,19 \$
Raymond Chabot Grant Thornton & cie	Honoraires professionnels	14 163,25 \$
Récupération Frontenac inc.	Traitement des rejets	104 559,52 \$
Ressourcerie du Granit	Contribution et tonnage récupéré	46 692,88 \$
Vigneault Natascha	Honoraires professionnels	33 877,50 \$
Ville de Lac-Mégantic	Traitement des boues	133 219,44 \$